



Norme ATEX

Réducteurs neufs et modifications de réducteurs Kissling en service dans zones EX protégées

Nouvelle directive ATEX applicable également aux réducteurs

Application pratique réussie de la directive ATEX

La nouvelle harmonisation au niveau européen de la directive ATEX en vigueur depuis le 1er juillet 2003 concerne les mesures de sécurité appliquées dans les zones à atmosphère explosive. Seuls les nouveaux appareils et groupes conçus, construits et testés selon cette directive peuvent être utilisés.

Kissling a formé ses collaborateurs dans tous les domaines, afin d'appliquer la directive ATEX de manière efficace et compétente. De nouveaux systèmes d'entraînement ont été réalisés et les réducteurs existants adaptés aux directives actuelles de protection contre les explosions.

La directive ATEX s'adresse aux exploitants d'installations, ainsi qu'aux fabricants

de composants, de groupes de composants et d'installations destinés aux zones à atmosphère explosive. En fonction du domaine d'application, une procédure d'évaluation de conformité a été exécutée.

Cette procédure évalue le potentiel d'inflammation des composants, des groupes et des installations. Si elle met en évidence une source de risques, les pièces ou les processus concernés sont améliorés. Cette procédure est une condition indispensable pour l'application de la marque distinctive CE et pour la réalisation de la déclaration de conformité selon la directive ATEX désormais applicable.

La flexibilité et l'engagement de spécialistes permettent de réaliser efficacement des

projets dans les zones de production à atmosphère explosive. Kissling aide les clients à évaluer leurs installations, formule des recommandations et réalise des adaptations sur toute la chaîne d'entraînement.



Plusieurs projets menés à bien avec succès confirment la compétence et l'expérience de Kissling dans ce secteur essentiel.

Type VD-290 LEM ATEX
 Désignation ATEX 2G c IIB T2 X
 Couple de sortie 14'000 Nm
 Vitesses de rotation 2'250 : 75 min-1

Pour tout complément d'information, adressez-vous à nos ingénieurs de vente expérimentés:

+41 44 308 97 01
 sales@kissling.swiss

Marquage et classification ATEX des réducteurs | Que signifie CE Ex II2G ck IIB T4 pour un réducteur Kissling?

Marquage de conformité selon annexe X de la directive 94/9/CE.		Le groupe d'appareils II comprend des appareils destinés à être utilisés dans les autres zones pouvant être contaminées par une atmosphère explosive. Les catégories d'appareils déterminent la sécurité des appareils ou le degré d'exploisibilité éventuelle.		Les modes de protection contre l'inflammation se rapportent aux exigences de protection, comme protection contre les charges électrostatiques, création d'une liaison équipotentielle pour boîtiers métalliques ou résistance mécanique aux chocs.		Le groupe d'explosion et la classe de température font référence au type de gaz et à la température de surface maximale.																								
CE	Ex	II2G; ...D ou ...GD		ck (norme Kissling)		IIB T4 (épaisseur de peinture Kissling 0,16 mm)																								
Marquage des appareils conformes		Catégorie et domaine d'application		Modes de protection contre l'inflammation pour les appareils mécaniques				Groupe d'explosion et classe de température																						
Sigle de conformité		Catégorie		Mode de protection contre l'inflammation		Classe de température (température d'inflammation)																								
obligatoire		Source d'erreur possible		Description		T1 > 450°C																								
selon directive 94/9/CE		Condition		Principe de protection		T2 > 300 à 450°C																								
		II1		Sécurité constructive		T3 > 200 à 300°C																								
		Aucun entraînement Kissling pour les zones 0 et 20		Sécurité constructive basée sur des mesures de construction		T4 > 135 à 200°C																								
		II2		Blindage liquide		T5 > 100 à 135°C																								
		Sécurité pendant l'exploitation normale et lors de dérangements habituels		Les sources d'inflammation ne peuvent être activées ou sont séparées de l'atmosphère inflammable.		T6 > 85 à 100°C																								
		II2G - utilisable en zone 1 et 2				<table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Groupe d'explosion</td> <td>IIA</td> <td>Ammoniac Méthane Ethane Propane</td> <td>Alcool éthylique Cyclohexane n-butane</td> <td>Essence Diesel Kérosène n-hexane</td> <td>Acétal-déhyde</td> <td></td> </tr> <tr> <td>IIB</td> <td>Acrylonitrile Gaz de ville Gaz d'éclair.</td> <td>Ethylène Oxyde d'éthylène</td> <td>Glycol d'éthyle Sulfure d'hydrogène</td> <td>Ether éthylique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>IIC</td> <td>Hydrogène</td> <td>Ethane (acétylène)</td> <td></td> <td></td> <td>Bisulfure de carbone</td> </tr> </table>						Groupe d'explosion	IIA	Ammoniac Méthane Ethane Propane	Alcool éthylique Cyclohexane n-butane	Essence Diesel Kérosène n-hexane	Acétal-déhyde		IIB	Acrylonitrile Gaz de ville Gaz d'éclair.	Ethylène Oxyde d'éthylène	Glycol d'éthyle Sulfure d'hydrogène	Ether éthylique		IIC	Hydrogène	Ethane (acétylène)			Bisulfure de carbone
Groupe d'explosion	IIA	Ammoniac Méthane Ethane Propane	Alcool éthylique Cyclohexane n-butane	Essence Diesel Kérosène n-hexane	Acétal-déhyde																									
	IIB	Acrylonitrile Gaz de ville Gaz d'éclair.	Ethylène Oxyde d'éthylène	Glycol d'éthyle Sulfure d'hydrogène	Ether éthylique																									
	IIC	Hydrogène	Ethane (acétylène)			Bisulfure de carbone																								
		II2D - temp. de surface max.				450°C																								
		II2GD - utilisable en zone 1/2/21 et 22				300°C																								
		II3				200°C																								
		Sécurité pendant l'exploitation normale				135°C																								
		II3G - utilisable en zone 2				100°C																								
		II3D - utilisable en zone 22				85°C																								
		II3GD - utilisable en zone 2 et 22				Température de surface autorisée des moyens de production																								

Domaines couverts par les réducteurs Kissling